



www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2017- 104 du 14 novembre 2017**

**OBJET - Personnel – Positionnement des agents  
sur un grade – Modification du tableau des  
effectifs**

*Rapporteur : M. le Vice-Président en charge du pôle « Ressources et Administration générale », S.FINE*  
*Annexe : Tableau des effectifs*

Le 14 novembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 08 novembre 2017 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 27 pour la délibération n°2017-101  
28 pour les délibérations n°2017-102 et 103  
29 pour les délibérations n°2017-104 et 105  
28 des délibérations n°2017-106 à 111

Nombre de pouvoirs : 7 des délibérations n°2017-101 à 2017-103  
6 des délibérations n°2017-104 à 105  
7 des délibérations n°2017-106 à 111

M. Romain GRYZKA est élu secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN (de la délibération n°2017-101 à 105), Mme Francine DAERDEN, M. Éric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Bruno DAVANTURE, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-102), M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude GIMENEZ (à partir de la délibération n°2017-104), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. Charles PERRINO.

**Ont donné pouvoir :** Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN  
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM  
Mme Renée PETELET à M. Maurice DUFOUR  
Mme Claude JIMENEZ à Mme Nicole GUERIN (des délibérations n°2017-101 à 103),  
M. Nicolas GALLIANO à Mme Catherine BLANCHARD  
M. Emeric SALLE à Gilles PERLI  
Mme Nicole GUERIN à M. Yvon AIGUIER (des délibérations n°2017-106 à 111)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération n°2013-083 du 9 juillet 2013 créant l'emploi d'attaché de presse en charge de la communication de la collectivité de catégorie B,

**Vu** la délibération n°2013-146 du 10 décembre 2013 créant l'emploi de responsable du site d'accueil des entreprises « Altipolis » de catégorie A,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Finances du 25 octobre 2017 ;

**Vu** l'avis du Bureau des vice-présidents du 10 novembre 2017 ;

**Considérant** qu'un contractuel de catégorie B a été recruté au service communication sur la base de l'article 3-3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 (absence de cadre d'emplois des fonctionnaires), il convient désormais de créer un poste pour le futur chargé de communication en précisant un grade de la fonction publique territoriale conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

**Considérant** qu'un contractuel de catégorie A a été recruté au service Altipolis en 2015, il aurait fallu qu'à l'emploi créé par délibération n°2015-027 du 4 mars 2015 corresponde un grade de la fonction publique territoriale conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

**Considérant** qu'en vue de la prochaine mise en œuvre de la réforme obligatoire du RIFSEEP, il est nécessaire de positionner l'ensemble des agents sur un grade et donc de créer les emplois en précisant les grades,

**Considérant** que la délibération créant l'emploi précise le ou les grades correspondant à l'emploi créé, il n'est pas nécessaire de créer plusieurs emplois pour pouvoir se laisser la latitude de recruter sur différents grades,

#### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

##### **❖ Pour le service « Communication »**

- Décide de la suppression d'un emploi de catégorie B de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Et décide de la création d'un emploi permanent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (titulaire et à défaut contractuel) pour le futur chargé de communication de la CCB.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

<b>Création</b>	<b>Suppression</b>
Un emploi permanent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (titulaire et à défaut contractuel).	Un emploi de catégorie B de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

❖ **Pour le pôle « Développement du territoire »**

- Décide de la suppression d'un emploi de catégorie A de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

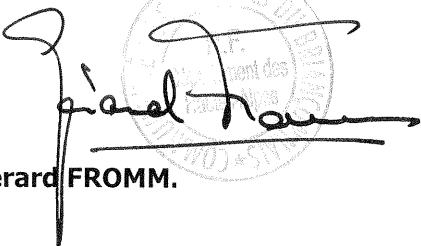
Et décide de la création d'un emploi permanent pour le futur responsable du développement économique et touristique qui sera positionné :

- Soit sur le grade d'attaché territorial de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (titulaire et à défaut contractuel) ;
  - Soit sur le grade d'ingénieur territorial de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (titulaire et à défaut contractuel) ;
- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence :

Création	Suppression
1 emploi permanent pour le futur responsable du développement économique et touristique qui sera positionné : <ul style="list-style-type: none"><li>- Soit sur le grade d'attaché territorial de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (titulaire et à défaut contractuel) ;</li><li>- Soit sur le grade d'ingénieur territorial de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (titulaire et à défaut contractuel).</li></ul>	1 emploi de catégorie A de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



Gérard FROMM.

Date affichage : 24 NOV. 2017

## EMPLOIS PERMANENTS

AR. PREFECTURE

005-240500459-20171114-2017\_104A-DE

Reçu le 24/11/2017

GRADE/CADRE D'EMPLOIS	avant le 14/11/2017	après le 14/11/2017	OBSERVATIONS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Directeur Général des Services 20-40.000 HTS	1	1	
DGAS des EPCI 20-40,000 HTS	1	1	
Attaché hors classe	0	0	
Attaché principal	0	0	
Attaché	8	9	création de poste pour le responsable développement économique et touristique lors du CC du 14/11/2017 (attaché ou ingénieur)
Emploi de catégorie A	1	0	poste à supprimer lors du CC du 14/11/2017 suite au départ du responsable Altipolis et pour pouvoir positionner son remplaçant sur un grade
Rédacteur principal de 1ère classe	2	3	création de poste pour le chargé de communication lors du CC du 14/11/2017 (cadre d'emplois des rédacteurs)
Rédacteur principal de 2ème classe	1	2	création de poste pour le chargé de communication lors du CC du 14/11/2017 (cadre d'emplois des rédacteurs)
Rédacteur	3	4	création de poste pour le chargé de communication lors du CC du 14/11/2017 (cadre d'emplois des rédacteurs)
Emploi de catégorie B	1	0	poste à supprimer lors du CC du 14/11/2017 pour pouvoir positionner le remplaçant sur un grade suite au départ du chargé de communication
Adjoint administratif principal de 1ère classe - échelle C3	1	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe - échelle C2	7	7	
Adjoint administratif - échelle C1	6	6	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur hors classe	0	0	
Ingénieur principal	3	3	
Ingénieur	3	4	création de poste pour le responsable développement économique et touristique lors du CC du 14/11/2017 (attaché ou ingénieur)
Technicien principal de 1ère classe	2	2	
Technicien principal de 2ème classe	2	2	
Technicien territorial	4	4	
Agent de maîtrise principal	1	1	
Agent de maîtrise	2	2	
Adjoint technique principal de 1ère classe - échelle C3	10	10	
Adjoint technique principal de 2ème classe - échelle C2	3	3	
Adjoint technique	25	25	
Emploi de catégorie C - Véolia	1	1	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Professeur d'enseignement artistique hors classe	5	5	
Professeur d'ens. artistique de classe normale	2	2	
Assistant EA principal de 1ère classe	12	11	suppression du poste suite aux sélections professionnelles
Assistant EA principal de 2ème classe	3	4	création du poste suite aux sélections professionnelles
Assistant enseignement artistique	1	1	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
Conseiller socio-éducatif	0	0	
Assistant socio-éducatif	3	3	
Moniteur-Educateur	0	0	
Educateur principal de jeunes enfants	2	2	
Educateur de jeunes enfants	3	3	
ATSEM principal de 2ème classe - échelle C2	1	1	
Agent social principal de 1ère classe - C3	1	1	
Agent social principal de 2ème classe - échelle C2	1	1	
Agent social	6	6	
Puéricultrice hors classe	1	1	
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	
Puéricultrice de classe normale	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	1	
Auxiliaire de puériculture ppale de 1ère classe - échelle C3	5	5	
Auxiliaire de puériculture ppale de 2ème classe - échelle C2	17	17	
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation de 1ère classe	0	0	
Adjoint d'animation	2	2	
<b>Total nombre de postes</b>	<b>156</b>	<b>159</b>	

## EMPLOIS NON PERMANENTS

GRADE/CADRE D'EMPLOIS	avant le 14/11/2017	après le 14/11/2017	OBSERVATIONS
Adjoint technique	13	13	
Adjoint administratif C1	1	1	
<b>CONTRATS AIDES</b>			
CUI-CAE ou Emploi d'avenir : agent administratif redevance spéciale	0	0	
CUI-CAE ou Emploi d'avenir: agent technique polyvalent OM	0	0	
<b>Total nombre de postes</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	